



Le Petit MESNACAIS

Février 2014

N°17



Le Conseil Municipal vous informe...

Le mot du maire

L'émotion est intense pour moi en ce début d'année 2014...

En effet, qui, à part quelques « anciens » de la commune, se souvient de l'arrivée d'un jeune parisien à Mesnac ?



Démissionnaire de la compagnie des chemins de fer, installé dans la commune, je me suis présenté aux élections municipales en 1965. Elu, j'ai intégré le conseil municipal. En 1971 j'ai monté ma propre liste pour être Maire, et, jusqu'à ce jour, toujours réélu.

49 ans de vie communale dont 43 ans de Maire pour défendre les intérêts de tous et vous rendre la vie plus facile. Ce n'est pas rien dans la vie d'un homme, toutes ces années passées à votre écoute et au service de la commune avec toujours le même plaisir. A l'aube du renouvellement de vos élus municipaux je vais tourner une longue page de ma vie personnelle et communale.

Tout au long de ces années j'ai œuvré pour que vous puissiez bénéficier d'aménagements divers afin d'améliorer votre bien-être. Je ne veux pas faire l'énoncé de tous ces projets que l'on a pu mettre en œuvre avec les différents Conseils Municipaux mais certains me tiennent plus particulièrement à cœur comme :

L'assainissement du Bourg, de Vignolles, de Pain perdu, ce qui représente environ 90% des habitations reliées au réseau, la dernière tranche est en cours d'étude et le dossier avance correctement

L'éclairage public sur tout notre territoire

La construction du Gymnase pour la pratique du basket mais également très utile pour toutes les autres associations

La Rénovation du bâtiment pour créer notre nouvelle Mairie, et, à l'étage, deux appartements locatifs en lieu et place de notre ancienne école

Mise en valeur de notre église et du lavoir au Bourg avec effacement de réseau

Rénovation du four à pain à Pain Perdu

Amélioration de la sécurité dans les lieux dangereux

Rénovation de la salle des fêtes avec l'isolation phonique devenue indispensable, le changement des huisseries, la création de toilettes intérieures et l'aménagement d'une vraie cuisine

Mise en place de la carte communale pour l'urbanisme

Restauration de petit patrimoine tel que les ponts François 1^{er} et du Fossé du Roy

Achat de bâtiments pour le stockage de notre matériel communal

Agrandissement du cimetière

La création de fossés et chemins qui sont très importants pour une commune rurale

La construction de nouvelles maisons sur tout notre territoire

L'augmentation du nombre d'administrés

Voilà, simplement quelques exemples des projets que j'ai pu mettre en place avec l'aide précieuse et avertie de tous les conseillers élus depuis 1971 ainsi que des aides financières de l'Etat, du Département, de la Région et de Grand Cognac avec toujours le respect des sommes votées dans les différents budgets.

Je tiens à remercier tous les conseillers municipaux investis et motivés qui m'ont permis d'exercer pendant 43 ans cette responsabilité avec toujours un très grand plaisir.

Remerciements sincères et particuliers au personnel communal qui a toujours été impliqué et engagé à mes côtés dans toutes les tâches quotidiennes que représente une commune de 420 habitants.

Merci à tous, électrices et électeurs, qui m'ont fait confiance en votant pour les listes que j'ai présenté au long de ces différents mandats.

Tout le monde ne peut être satisfait, des différentes réalisations mais sachez que j'ai toujours travaillé pour que vous soyez bien et content de vivre dans notre commune de Mesnac.

J'espère que nous aurons l'occasion de nous voir et revoir pendant de longues années afin de discuter ensemble comme de simples citoyens.....

Je tiens en ce début d'année 2014, à vous souhaiter à tous une bonne et heureuse année .

G.RENOU

Le conseil municipal vous informe.

Assainissement

La réunion du 31 Janvier a permis de faire un point sur l'avancée du dossier avec le cabinet d'études, le conseil général, Adour Garonne, la police de l'eau. Les contrôles des évacuations des eaux pluviales ont commencé et vont se poursuivre au cours du mois. Une prochaine réunion est prévue le 14 mars.

Modification de l'attribution de compensation de la commune de Cognac « stages multisports.

Le rapport de la commission d'évaluation des charges approuvé à l'unanimité des membres présents, détaille les modes de calcul et les montants pris en compte pour la révision de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle (ACTP) de la commune de Cognac. Pour Mesnac le montant versé par Grand Cognac sera de 41 843 euros.

Règlement intérieur de la commune de Mesnac

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité au travail, un règlement intérieur a été élaboré afin de définir les règles à respecter par l'ensemble du personnel.

Modification des statuts du SYMBA

adhésion des communes de : Bourg-Charente, Bréville, Cherves-Richemont, Mesnac, Nercillac, Réparsac, Saint-Brice, Saint-Laurent-de-Cognac, Saint-Sulpice-de-Cognac et Sainte-Sévère ;

- adhésion par dissolution du S.I du haut-Briou : Haimps, Massac, Saint-Ouen-la-Thène et Siecq ;

- création de 4 entités géographiques : Antenne amont et Briou, Dandelot et Saudrenne, Antenne aval et Coran, Soloire et Romède.

Chaque entité géographique est dotée d'une clé de répartition des charges de maîtrise d'ouvrage. La répartition est faite en fonction de la superficie du bassin versant à 50 % et en fonction de la longueur de berges à 50 %. Ces clés de répartition sont fixées et mises à jour par délibération du Comité Syndical .

Transfert du terrain château d'eau au SAEP Merpins-soloire

Monsieur le Maire explique que le terrain où se situe le château d'eau appartient toujours à la commune. Normalement, il aurait dû être transféré au Sivom qui avait la compétence "adduction d'eau potable" il y a des années. Le Sivom n'existant plus, le terrain devrait revenir maintenant au nouveau Syndicat d'alimentation en eau potable Merpins-Soloire (SAEP).

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité accepte :

- Le transfert du terrain cadastré Section A N° 1122 d'une superficie de 500m² pour l'Euro symbolique.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Attribution d'une subvention à l'AFM (Association Française contre les Myopathies)

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'AFM dans le cadre du Téléthon.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 300.00 € à l'AFM.

Nettoyage salle des Fêtes par une entreprise

Proposition de l'entreprise EURONET 2000 à 2 options : A (salle et sanitaires) pour 75 € et B (cuisine) pour 62.50 €.

Le Conseil a décidé de faire nettoyer la salle toutes les 4 locations pour option A ou B ou les deux.

SIVOM

La dissolution du SIVOM est effective depuis le 31 décembre 2013. La participation de la commune à la dette sera transmise par la préfecture et inscrite au budget 2014.

Zoom sur Noël

GOUTER DES PERSONNES AGEES



SPECTACLE « MAGIE A LA GRENADINE »



PRESENTATION DES VŒUX



Vie des Associations

Société de Chasse

Le 1er février, nos chasseurs ont tué 2 chevreuils de 20 et 31 kgs. Le casse-croûte quotidien prévu a été bien apprécié. Il reste encore 3 chevreuils à avoir. Les chasseurs tenteront de les tuer le week end du 15-16 février. S'ils n'y parviennent pas ils reprogrammeront une date avant la clôture de la chasse soit fin février.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Le 8 Mars

Banquet des chasseurs à la salle des fêtes de Vignolles.

Le 15 Mars

Chasse à courre au lièvre

En Mai

Journée de pêche à l'étang des rochers

CONTACT: Patrice VIROULAUD

05.45.82.50.06

Loïc JULIEN

05.45.83.23.12.

Comité des fêtes

PROCHAINES MANIFESTATIONS:

Samedi 29 Mars

Loto

Jeudi 1er Mai

Brin d'Aillet

Dimanche 1er Juin

Brocante

TARIFS LOCATION PETIT MATERIEL

FRITEUSE : 30 Euros

PERCOLATEUR (100 tasses) : 30 Euros

ENSEMBLE DE COUVERTS

(pour 1 pers): 1 Euro

ENSEMBLE VAISSELLE: 10 Euros

TONNELLE: 20 Euros

CONTACT:

MICHEL VAN BOHEMEN

05.45.83.12.48

Malissmiss

Depuis le mois d'octobre, l'association Malis miss développe un atelier spécifique pour les enfants « Maliss'éveil ». A ce jour, elle accueille 12 inscrits de 4 à 11 ans. Cette séance, le samedi de 10h30 à 11h30 au gymnase, est l'occasion de leur proposer des activités variées : expression corporelle, athlétisme, développement de l'équilibre, mimes et jeux, danse et acro-sport. Certificat médical et licence sont nécessaires pour cette activité. Montant à l'année 80€ ou 4€ la séance. L'association accueille les enfants tout au long de l'année hors vacances scolaires.

Marie-Pierre Guillon est l'animatrice principale de cet atelier pour enfants. Depuis juin, elle est titulaire d'un certificat de qualification professionnelle d'animateur de loisir sportif, option activités gymniques d'entretien et d'expression, décerné par la Fédération française d'éducation physique et gymnastique volontaire (FFEPGV).

La cohésion du groupe se met en place de plus en plus. La satisfaction des enfants comme des parents, est la clé de la réussite de cet atelier. La fin de la séance est confiée à Angélique Degenne, présidente de Malis miss, qui introduit la danse aux enfants.

Spectacle de fin d'année

Le samedi 24 mai 2014, un spectacle de fin d'année sera proposé avec des démonstrations de tous les ateliers suivi d'un repas dansant à partir de 19h au gymnase coût du repas 16€ / personne paiement à la réservation. Le bureau de l'association prépare déjà cette soirée en collaboration avec le club de Basket. Pour toute inscription et renseignements contactez Angélique (06 33 77 96 26 ; angeldeg@live.fr) venez nombreux partager ce moment avec nous

CONTACT:

Angélique 06.33.77.96.26

Quelques photos des Manifestations

Equipe poussins



Maliss éveil



Le Petit Mesnacais

Dépôt Légal N° 1696646

Février 2014

Page : 4

Le Comité de Rédaction : C.DANGER/F.DELMAS/D.GOIS/P.MARROT/G.RENOU/N.ROBBE/T.SEVERIN

Vie des Associations

Basket

Le classement des équipes engagées est le suivant:

Babys-minis: Ils continuent leur apprentissage basket par des jeux ludiques. Ils ont déjà effectué un plateau à Angoulême.

Poussins débutants: Ils progressent dans leur jeu et gagnent de plus en plus de matchs en 3 contre 3.

Les 2 équipes de poussins confirmés: Ils ont fini leur première phase de championnat et évoluent désormais dans les poules 2 et 3.

Le week-end dernier les poussins 1ère année en poule 3 actuellement 5ème se sont inclinés à Mansle, tandis que les 2ème année en poule 2 ont gagné au gymnase 38 à 25 contre Ruffec. Ils sont 2ème du championnat derrière Barbezieux.

L'équipe séniors 2: Ils sont actuellement 2ème en promotion excellence, ramenant la victoire de St Sornin sur le score de 88 à 48. Un grand merci à cette équipe qui a su relever la tête après un passage difficile au sein du groupe.

L'équipe sénior 1: Ils sont en 4ème excellence. Les joueurs ont produit un bon basket ce week-end en gagnant à la salle 103 à 62 face à Leroy. Le retour d'Anthony indisponible depuis octobre a fait du bien à l'équipe, cela a permis de faire de meilleures rotations de joueurs. 12 paniers à 3 points auront été inscrits dans ce match par 5 joueurs différents. Continuez ainsi et restez dans la bonne humeur comme ce week-end car c'est vraiment agréable pour ceux qui vous regardent.

PROCHAINS MATCHS AU GYMNASSE

6 MARS: Mesnac 1 / Barbezieux BB2

15 MARS: Poussins confirmés 15h00 Mesnac 2 / ASBB Soyaux

16 MARS: Mesnac 2 / Valechel BB

29 MARS: Poussins confirmés 15h00 Mesnac 2 / Réveil St Sornin

5 AVRIL: Poussins confirmés 14h30 Mesnac 1 / Barbezieux BB 1

6 AVRIL: Mesnac 2 / Réveil St Sornin 2

12 AVRIL: Poussins confirmés 16h00 Mesnac 2 / Basket Club Manslois

13 AVRIL: Mesnac 1 / Ruelle Basket Club

11 MAI: Mesnac 1 / Réveil St Sornin

CONTACT: Frédéric DELMAS (pour les enfants) 05.45.35.82.09

Michel DANGEVIL (pour les adultes) 05.45.36.14.59

Blog internet: <http://mesnac-basket.skyrock.com>

<http://basket-alm.skyrock.com>

LES NEWS

SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE: [http:// www.commune-mesnac.fr](http://www.commune-mesnac.fr)Antenne Nature Loisirs Patrimoine : www.valleedelantenne.infoCharente Tourisme : www.lacharente.com

SECURITE

La Gendarmerie veille sur les biens et les personnes 24h/24h tous les jours de l'année.

Un gendarme est à votre écoute en permanence en composant le: 05.45.82.01.86 ou le 17 en cas d'urgence.



HORAIRE DES DECHETTERIES

Déchetterie de Cognac

Rue de l'artisanat

ZA haute Sarrazine

16100 COGNAC

Tél: 05 45 82 34 01

Lundi :	9h-12h	14h-18h
Mardi :	9h-12h	14h-18h
Mercredi :	9h-12h	14h-18h
Jeudi :	FERMEE	
Vendredi :	9h-12h	14h-18h
Samedi :	9h-12h	14h-18h
Dimanche :	9h-12h	

Déchetterie de Burie

ZA du Parc

Route de Cognac 1770 Burie

Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre

Lundi :	9h-12h	14h-19h
Mardi :	9h-12h	14h-19h
Mercredi :	FERMEE	
Jeudi :	9h-12h	14h-19h
Vendredi :		14h-19h
Samedi :	9h-12h	14h-19h
Dimanche :	FERMEE	

Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars

Lundi :	9h-12h	14h-17h
Mardi :	9h-12h	14h-17h
Mercredi :	FERMEE	
Jeudi :	9h-12h	14h-17h
Vendredi :		14h-18h
Samedi :	9h-12h	14h-18h
Dimanche :	FERMEE	

CHANGEMENT DU JOUR DE COLLECTE DES SACS NOIRS

Depuis le 4 mars les sacs noirs sont ramassés le lundi. Vous devez donc les sortir le dimanche soir.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

DURIEUX Alizée, Louise, Martine née le 20 décembre 2013

Félicitations aux parents et grands parents.

ELECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune et non plus seulement dans les communes de 3500 habitants et plus.

NOUVEAU:

- **PRESENTATION D'UNE PIECE D'IDENTITE POUR VOTER (VOIR LISTE CI-JOINTE)**
- DECLARATION DE CANDIDATURE OBLIGATOIRE
- IMPOSSIBILITE DE VOTER POUR UNE PERSONNE NON CANDIDATE

LA CARTE D'ELECTEUR NE CONSTITUE PAS UNE PREUVE D'AUTHENTICITE ET IL NE FAUT PAS TENIR COMPTE DE LA MENTION NOTEE DESSUS. **UNE PIECE D'IDENTITE EST OBLIGATOIRE.**

DATES DES ELECTIONS EN 2014

- ELECTIONS MUNICIPALES: 23 MARS ET 30 MARS
- ELECTIONS EUROPEENNES: 25 MAI

Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A V I S A U X É L E C T E U R S

Liste des pièces d'identité exigées des électeurs au moment du vote

Code électoral - Article R. 60

Les électeurs doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité ; la liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'intérieur. Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle d'identité.

Arrêté du 12 décembre 2013

Article 1^{er}. - Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ;
- 2° Passeport ;
- 3° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- 4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 5° Carte vitale avec photographie ;
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
- 11° Permis de conduire ;
- 12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
- 13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
- 14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Article 2. - Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- 2° Titre de séjour ;
- 3° Un des documents mentionnés aux 4° à 14° de l'article 1er.

LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES
non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus
ne seront pas admis à prendre part au scrutin

VENDREDI COLLECTE SÉLECTIVE 2014
semaines impaires

↓ CE CALENDRIER TIEN COMPTE DU REPORT DES JOURS FÉRIÉS

JANV. 14	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 15
M 1 FÉRIÉ	S 1	S 1	M 1	J 1 FÉRIÉ	D 1	M 1	V 1	L 1	36 M 1	S 1	L 1	49 J 1 FÉRIÉ
J 2	D 2	D 2	M 2	V 2	L 2	23 M 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2	V 2
V 3	L 3	6 L 3	10 J 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3	45 M 3	S 3
S 4	M 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	L 4	32 J 4	S 4	M 4	J 4	D 4
D 5	M 5	M 5	S 5	L 5	19 J 5	S 5	M 5	V 5	D 5	M 5	V 5	L 5
L 6	2 J 6	J 6	D 6	M 6	V 6	D 6	M 6	S 6	L 6	41 J 6	S 6	M 6
M 7	V 7	V 7	L 7	15 M 7	S 7	L 7	28 J 7	D 7	M 7	V 7	D 7	M 7
M 8	S 8	S 8	M 8	J 8 FÉRIÉ	D 8	M 8	V 8	L 8	37 M 8	S 8	L 8	50 J 8
J 9	D 9	D 9	M 9	V 9	L 9	24 M 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9	V 9
V 10	L 10	7 L 10	11 J 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10	46 M 10	S 10
S 11	M 11	M 11	V 11	D 11	M 11	V 11	L 11	33 J 11	S 11	M 11 FÉRIÉ	J 11	D 11
D 12	M 12	M 12	S 12	L 12	20 J 12	S 12	M 12	V 12	D 12	M 12	V 12	L 12
L 13	3 J 13	J 13	D 13	M 13	V 13	D 13	M 13	S 13	L 13	42 J 13	S 13	M 13
M 14	V 14	V 14	L 14	16 M 14	S 14	L 14 FÉRIÉ	29 J 14	D 14	M 14	V 14	D 14	M 14
M 15	S 15	S 15	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15 FÉRIÉ	L 15	38 M 15	S 15	L 15	51 J 15
J 16	D 16	D 16	M 16	V 16	L 16	25 M 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16
V 17	L 17	8 L 17	12 J 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	L 17	47 M 17	S 17
S 18	M 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	L 18	34 J 18	S 18	M 18	J 18	D 18
D 19	M 19	M 19	S 19	L 19	21 J 19	S 19	M 19	V 19	D 19	M 19	V 19	L 19
L 20	4 J 20	J 20	D 20	M 20	V 20	D 20	M 20	S 20	L 20	43 J 20	S 20	M 20
M 21	V 21	V 21	L 21 FÉRIÉ	17 M 21	S 21	L 21	30 J 21	D 21	M 21	V 21	D 21	M 21
M 22	S 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	V 22	L 22	39 M 22	S 22	L 22	52 J 22
J 23	D 23	D 23	M 23	V 23	L 23	26 M 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23
V 24	L 24	9 L 24	13 J 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24	48 M 24	S 24
S 25	M 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	L 25	35 J 25	S 25	M 25	J 25 FÉRIÉ	D 25
D 26	M 26	M 26	S 26	L 26	22 J 26	S 26	M 26	V 26	D 26	M 26	V 26	L 26
L 27	5 J 27	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27	M 27	S 27	L 27	44 J 27	S 27	M 27
M 28	V 28	V 28	L 28	18 M 28	S 28	L 28	31 J 28	D 28	M 28	V 28	D 28	M 28
M 29	S 29	M 29	J 29 FÉRIÉ	D 29	M 29	V 29	L 29	40 M 29	S 29	L 29	01 J 29	J 29
J 30	D 30	M 30	V 30	L 30	27 M 30	S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30	L 30
V 31	L 31	14 J 31	S 31	M 31	J 31	D 31	V 31	L 31	M 31	S 31	J 31	D 31



Extension de la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité

■ Les cartes d'identité délivrées à partir de 1^{er} janvier 2014 seront valables 15ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

■ Toutes les cartes d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 bénéficient directement d'une extension de validité de 5 ans.

Il est donc inutile de vous déplacer dans votre mairie. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre carte, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.



Un job pour l'été !

**Journée d'information sur les jobs d'été
Mercredi 19 mars 2014 de 13h30 à 17h00.**

Temps d'échange :

**♦ De 14h à 15h : Comment partir au pair ?
avec Kap au Pair.**

- Des offres de jobs du réseau Information Jeunesse, Pôle emploi, des agences intérimaires et des employeurs.
- Des recrutements en direct.
- Des ateliers : CV, lettres de motivation...
- Des conseils pour les entretiens d'embauche.
- Les droits du travail saisonnier pour les jeunes.

- Des formations dans l'animation (BAFA).
- Les mesures pour l'emploi.
- Des infos sur le bénévolat.
- Des infos sur la mobilité internationale.
- Des sites internet/Infos, espace multimédia...

Bureau d'Information Jeunesse

Convent des Récollets-53, rue d'Angoulême 16100 Cognac

Tél : 05 45 82 62 00 Fax : 04 45 82 58 95

Email : info16cognac@wanadoo.fr

Site info 16: www.info16cognac.fr

Site jobs: <http://jobspourlesjeunes.com>

Ne pas jeter sur la voie publique s.v.p.